



Profil du camp FJM 2026



Dates et lieu :

Du **samedi 4 au vendredi 10 juillet 2026**, au centre « Viva Gruyère – **Les Dents Vertes** » à **Charmey (FR)**.

Le transport du samedi se fera tous ensemble en car. Les premiers passagers seront attendus aux alentours de 7h30. Plusieurs arrêts seront ensuite effectués jusqu'à Charmey afin de charger tous les participants qui se trouveront aux différents points de rendez-vous.

Les répétitions débiteront directement après le repas de midi qui sera servi par l'équipe de cuisine (***pas de pique-nique à prendre avec soi !***).

Le retour s'effectuera également tous ensemble en car jusqu'à la salle de concert.

Les trajets en car seront encadrés par les responsables de camp accompagnées d'autres personnes de l'équipe d'encadrement.

Responsabilités durant le camp :

Les responsabilités durant le camp seront partagées entre différentes personnes :

- les **deux responsables administratives au sein de la FJM**, Mylène Gigon et Delphine Paratte qui seront également les **cheffes de camp durant la semaine**. Elles assumeront tout l'aspect logistique, l'organisation générale, la coordination et le respect de la discipline et des règles ;
- les **directeurs**, Charlotte Buissons-Rieux et Maxence Nappez, qui assumeront la direction musicale et seconderont les cheffes de camp en cas de besoin ;
- les **responsables de l'animation** qui assumeront tout l'aspect récréatif et seconderont également les cheffes de camp en cas de besoin ;
- la **responsable médicale**, Blandine Meier, secondée par les cheffes de camp, qui seront disponibles H24 pour tous les petits bobos et les éventuels suivis médicaux.

Le comité central (cc) de la FJM, **par ses représentantes, Mylène Gigon et Delphine Paratte, sont également responsables de l'administratif et de la bonne marche du camp**. Delphine est atteignable **à tout moment en cas d'urgence** durant la semaine.

Les grandes décisions reviennent en tout temps au comité central et/ou à ses représentantes, même durant la semaine de camp.

Encadrement musical :

Deux directeurs et une **dizaine de monitrices et moniteurs** assument les répétitions partielles et générales.

Ils sont présents durant les activités extra-musicales et aident à l'encadrement des participants ainsi qu'au respect des règles établies. Ils se réfèrent à la cheffe de camp pour toutes les décisions à prendre.

Leurs rôles ainsi que leurs tâches sont mentionnés dans un contrat qu'ils signent à leur engagement.

Cette année, Maxence Nappez, co-directeur musical, assumera également la tâche de moniteur certifié J+M (*Jeunesse et Musique*) afin de faire le lien avec cette institution.

Intendance :

Un **cuisinier professionnel** est mandaté pour s'occuper de l'intendance. Il sera sur place **avec une aide de cuisine** durant tout le camp et proposera des repas équilibrés et sains 3 fois par jour ainsi que des collations. Des fruits et des boissons seront à disposition tout au long de la journée.

Les **jeunes participent à certaines tâches quotidiennes** telles que débarrasser les tables, les nettoyer et balayer le sol du réfectoire ainsi qu'au maintien de la propreté du bâtiment selon un tournus établi à l'avance. **Trois personnes sont présentes** durant toute la semaine afin d'aider au bon fonctionnement de ces différentes corvées, notamment au niveau des corvées cuisine de manière à ne pas retenir les participantes et participants qui doivent retourner en répétition.

Inscription :

Le camp est ouvert aux membres de la Fédération Jurassienne de Musique ainsi qu'aux musiciennes et musiciens qui suivent des cours par le biais d'une société affiliée à la FJM même si la personne en question ne cotise pas encore auprès de notre fédération.

Le camp est ouvert à toutes les personnes remplissant les conditions citées dans ce paragraphe « Inscription ».

Les musiciennes et musiciens qui ne remplissent pas les conditions ci-dessus, peuvent également s'inscrire. Ils seront mis sur une liste d'attente et seront contactés une fois les inscriptions closes, soit au plus tard mi-avril 2026 afin de savoir s'il reste encore des places disponibles.

Peut s'inscrire au camp, toute personne qui cumule les conditions ci-dessous :

- **être âgé de 8 ans minimum au début du camp**, soit le 4 juillet 2026 ;
- **avoir un minimum de deux ans de pratique instrumentale** au début du camp, soit le 4 juillet 2026. Pour les personnes qui suivent des cours auprès des écoles/conservatoires, les cours de pratique pris en considération vont de *fin août 2024 à fin juin 2026* ;
- **jouer d'un instrument d'harmonie ou brass band (exceptés les instruments à cordes) ou d'un instrument de percussion incluant le tambour*** ;
- **Maîtrise les exigences de la phase 1 de la FJM**
(voir <https://fjm.ch/examens-pratiques>)

*Les personnes qui jouent du tambour sont les bienvenues avec leur instrument de prédilection **pour autant qu'elles sachent également jouer d'un instrument de percussion** (*batterie, petites percussions, claviers, etc.*), ceci afin de leur permettre de participer activement à toutes les répétitions. **Dès 2 tambours inscrits, un moniteur spécifique « tambour » sera engagé** afin de pouvoir offrir une formation plus ciblée durant la semaine et de préparer une intervention « spécial tambours » durant le concert final.

Si une personne ne remplit pas ces 4 critères, elle peut déposer une demande spéciale auprès des responsables du camp qui étudieront cette dernière avec les co-directeurs musicaux.

Les inscriptions sont ouvertes dès le 11 mars 2026.

Si la musicienne ou le musicien n'a pas encore les vacances cette semaine-là, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de la FJM (secretariat@fjm.ch) afin qu'il envoie une demande de congé aux autorités scolaires.

Validation de l'inscription :

L'inscription est validée dès que les nom et prénom du participant figurent sur la page internet du camp (*Liste des participants*). Le paiement doit être effectué jusqu'au 30 juin 2026. La facture sera envoyée quelques semaines avant le camp.

Pour des raisons pratiques et financières, il ne sera plus accepté dans le car de participants qui n'auront pas versé la somme due dans les délais.

Le **prix du camp** pour 7 jours avec déplacement en car compris, se monte à **CHF 370.00 pour un enfant**, CHF 310.00 pour le deuxième enfant de la même famille et à CHF 215.- pour le troisième enfant de la même famille.

En cas de **désistement après le 30 avril 2026**, la finance d'inscription restera due et ne sera pas remboursée (*sauf présentation d'un certificat médical*). **Dans tous les cas**, un montant de CHF 100.- sera facturé en cas d'annulation une fois l'inscription validée.

Aucun remboursement ne sera possible en cas d'exclusion ou de départ prématuré avant la fin du camp.

Charte de camp :

Une charte de camp a été établie. Elle comprend des règles élémentaires de bonne conduite sur lesquelles il n'y aura **aucune discussion possible** ! Elle doit permettre d'assurer le bon déroulement du camp.

Cette charte fait partie intégrante du formulaire d'inscription online. Par l'envoi du formulaire, le/la participant/e et ses représentants légaux, si ce/cette dernier/ère est mineur/e, valident le contenu de la charte.

En cas de non-respect de la charte, le/la participant/e encourt **une sanction pouvant aller jusqu'au renvoi du camp**, sans négociation possible et à sa charge.

Répétitions :

Les participant-e-s travailleront de manière individuelle, par registre et en ensemble afin de bénéficier du meilleur enseignement possible durant le camp.

Deux formations seront créées afin de permettre aux débutants comme aux plus avancés de trouver du plaisir à jouer. Certains morceaux seront joués en commun.

Les **informations demandées sur le formulaire d'inscription sont donc très importantes**. Il est impératif que les co-directeurs musicaux puissent connaître le parcours musical du/de la participant/e.

Ils pourront ainsi, dès la clôture des inscriptions, créer les 2 ensembles et répartir les voix. Les partitions seront de ce fait rapidement distribuées le premier jour du camp.

Programme musical :

Le programme musical se base en principe sur un fil rouge qui régira non seulement le choix musical mais également les animations (*conception de la publicité*

promotionnelle, de l'animation du concert final, des animations extra-musicales) durant toute la semaine.

Fil rouge :

Le fil rouge du camp 2026 est « **Camp et Légendes** ». Il guidera la semaine de camp autant au niveau musical qu'extra-musical.

Animation :

Les 4 personnes responsables de l'animation organisent le temps réservé aux activités extra-musicales. Durant la semaine, elles seront présentes et travailleront en étroite collaboration avec les cheffes de camp et les co-directeurs musicaux. L'animation repose toutefois sur leurs épaules et c'est à elles de planifier les différentes activités (*balades, visites, sports et animations diverses*) tout au long de la semaine.

Horaire de la journée :

Le réveil s'effectue **en principe aux environs de 7h30**, le **déjeuner** ayant en règle générale lieu **entre 8h00 et 8h30**.

Chaque journée comprend un large temps dédié à la musique et aux répétitions entrecoupé d'animations diverses.

Les participants doivent prendre part à l'entretien de la colonie d'après les tournus mis en place.

L'heure du coucher est fixée en fonction de l'année scolaire :

- 21h30 pour les jeunes scolarisés dès août 2026 en 3, 4, 5 ou 6H
- 22h15 pour les jeunes scolarisés dès août 2026 en 7, 8, 9, 10 ou 11H
- 23h30 pour les jeunes hors d'école mais encore mineurs au premier jour du camp

Les participants âgés de 18 ans révolus (*le jour du début du camp, soit le 4 juillet 2026*) et plus sont majeurs et responsables et veilleront à avoir un nombre d'heures de sommeil suffisant. **Aucune absence ni retard le matin ne seront tolérés.**

Bien sûr, **chaque participant est libre d'aller se coucher dès la fin de la dernière répétition** ou de la dernière activité obligatoire de la journée.

Dortoirs/chambres :

Il s'agit de **chambres** allant de 2 à 8 lits toutes **équipées d'un ou deux WC et d'une ou deux douches**. Les chambres seront réparties de manière à garantir la tranquillité nécessaire au sommeil de chacun. Elles ne seront **en aucun cas mixtes, autant en journée qu'en soirée** ! Aucun écart à ce sujet ne sera d'ailleurs toléré ! **Les chambres devront être maintenues propres tout au long de la semaine.**

Kiosque durant la semaine :

Un petit kiosque interne proposant des boissons non alcoolisées ainsi que des petits en-cas et bonbons est, dans la mesure du possible, tenu durant la semaine de camp à

l'intérieur de la colonie ceci afin d'éviter que les participants se rendent seuls au village.

Concerts :

Le dernier jour du camp, soit le **vendredi 10 juillet 2026, à 19h45**, un concert sera donné à la halle polyvalente de Boncourt.

Ce dernier permettra aux jeunes de faire découvrir à leurs parents, à leurs amis, à leurs familles et à tout public qui le souhaite, le travail accompli tout au long de la semaine.

Le camp se terminera ainsi sur de belles notes. Une buvette sera tenue par les organisateurs de la soirée.

Promotion du camp :

Toutes les sociétés ainsi que tous les responsables de jeunes recevront des informations liées à la procédure d'inscription.

Des flyers pourront éventuellement être distribués dans certains endroits stratégiques (*Conservatoires, CJSE, écoles, locaux de répétitions, etc.*).

Via le formulaire d'inscription, vous autorisez la Fédération Jurassienne de Musique ainsi que Jeunesse et Musique (J+M) à utiliser les photos et vidéos réalisées durant la semaine de camp à des fins publicitaires et promotionnelles pour les thèmes liés aux jeunes musiciennes et musiciens, pour le camp FJM et pour J+M.

Toutes les informations nécessaires ainsi que le lien du bulletin d'inscription sont disponibles sur le site internet de la FJM ou auprès des responsables du camp.

Marsens, le 8 février 2026.

Tel qu'élaboré par les cheffes de camp et ratifié par le président.